



Fédération Syndicale Unitaire
SYGMA - SUP Equip' - SNAMER



SUD RURAL / EQUIPEMENT

Monsieur le Directeur régional de l'équipement
Préfigurateur de la DDTM de la Gironde
Cité administrative
33090 Bordeaux Cedex

Bordeaux le 24 septembre 2009

Monsieur le Directeur,

Lors des différentes réunions entre l'Administration et les représentants du personnels organisées dans le cadre de la création de la DDTM, nous avons demandé à plusieurs reprises que nous soient communiqués :

- les organigrammes détaillés, poste par poste, des directions départementales (DDE, DDAF, DDAM) et services (bureau de l'environnement de la préfecture) qui seront regroupés dans la future direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- la liste précise des postes supprimés dans ces mêmes structures

Ces demandes sont restées sans réponses.

Le 15 septembre 2009, lors de la dernière réunion du groupe de dialogue nous avons pris connaissance en séance des projets d'organigrammes de la DDTM et du PSI. Une liste partielle des postes de la DDTM (hors délégation à la mer et au littoral et divisions territoriales) a également été distribuée. Cette dernière précise les fonctions affectées, le niveau hiérarchique et distingue les postes inchangés, reconfigurés ou créés. Aucune mention n'est faite des postes supprimés correspondants à ceux des structures actuelles ; il semblerait qu'une quarantaine de postes soient concernés.

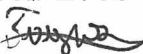
En l'état des informations dont nous disposons, il est impossible d'identifier les postes d'origine. Ce manque de transparence peut placer les agents dans une situation d'incertitude quant à leur avenir. De plus le choix de l'individualisation (annonce à chacun des agents, lors d'un entretien individuel avec son chef de service, de la suppression, reconfiguration ou maintien de son poste) sans avoir au préalable présenté aux communautés de travail les futures missions de la DDTM et l'ensemble de la réorganisation ne va pas dans le sens de l'appropriation de la réforme par les agents (cf lettre de mission du Préfet).


Nous renouvelons donc notre demande de nous faire parvenir rapidement :

- la liste des postes des directions départementales et services dans leurs configurations actuelles (accompagnée des informations identiques à celles figurant dans la liste des postes de la DDTM), avec indication précise des postes supprimés
- la correspondance des postes actuels des structures dans le nouvel organigramme DDTM

Enfin, du fait des modifications des missions exercées actuellement par les agents et de leurs nouvelles affectations, ceux-ci sont susceptibles de voir leurs rémunérations impactées. Certains éléments de rémunération peuvent être inhérents aux fonctions exercées. Aujourd'hui, rien ne permet de garantir avec certitude le maintien, pour tous, des rémunérations antérieures. Nous souhaitons donc avoir une réponse de votre part sur les mesures qui seront prises ou qui sont prévues concernant la rémunération des agents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FSU

Jean Luc Pageon

Pour SUD Rural / Equipement

Florent Pallois

Copie : Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
Directeur Départemental des Affaires Maritimes